

# BOURANTON

PUBLICATION : 30/06/80  
APPROBATION : 20/12/82  
MODIFICATION 1: 28/06/88  
MODIFICATION 2: 25/11/96  
REVISION 1 : 27/03/03  
MODIFICATION 3: 18/11/08  
REVISION Simp.1: 29/04/11  
MODIFICATION 4: 29/04/11

# PLAN LOCAL D'URBANISME

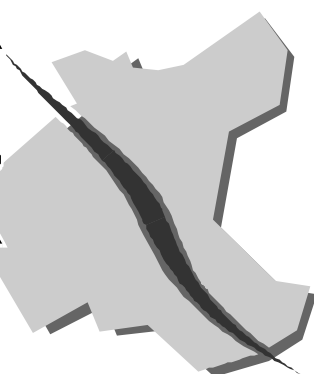
## MODIFICATION N°4

DOCUMENT Obis

**Orientations  
d'aménagement**

AGENCE D'URBANISME DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION TROYENNE

A  
U  
D  
A  
R  
T



# **SOMMAIRE**

## **Les orientations d'aménagement**

<i>Les zones à urbaniser dans le village de Bouranton</i>	2
<i>La zone d'activités communale</i>	5

# LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Les loupes optionnelles constituent des "zooms" sur des **secteurs d'enjeux**. A Bouranton, il s'agit d'une part des zones à urbaniser localisées dans le village, et d'autre part de la zone d'activités communale située face au silo.

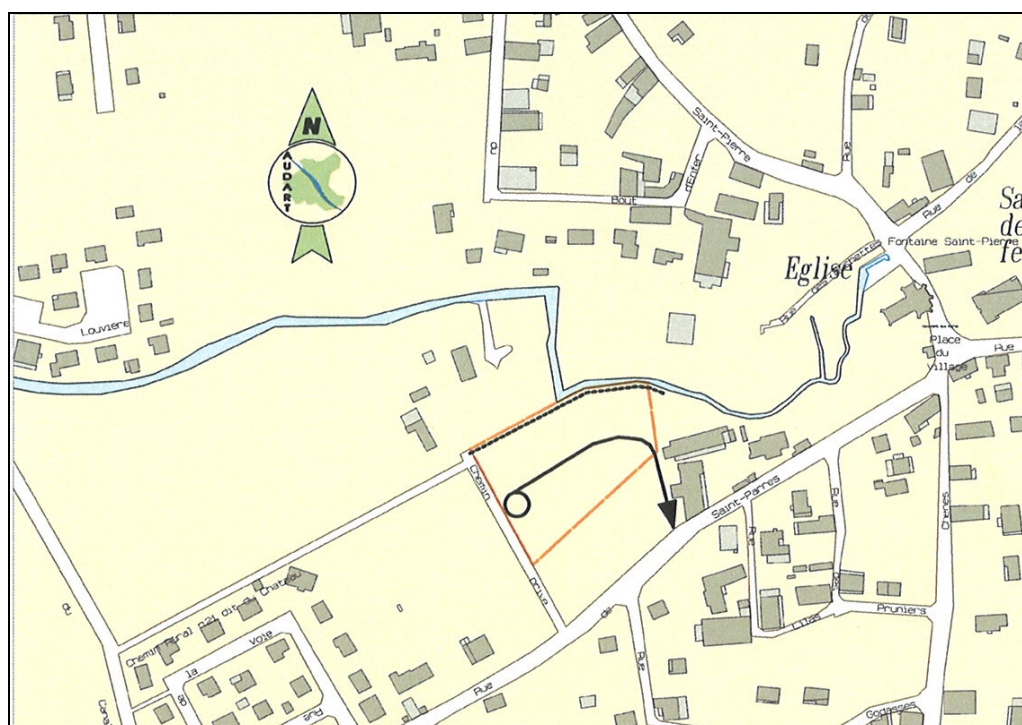
## *Les zones à urbaniser*

Les trois secteurs d'urbanisation future correspondent à des terrains enclavés à l'intérieur du tissu urbain, dans lesquels la commune souhaite que soit réalisé un aménagement de qualité s'inscrivant dans une organisation cohérente de l'espace. Du fait de leur localisation entre le cœur du village et les anciens lotissements, ils jouent un **rôle-clef** dans la composition urbaine. Une attention particulière doit être portée sur leur raccordement à la trame viaire existante, afin de privilégier les liaisons entre les différents sites.

Les **principes d'aménagement** des secteurs à urbaniser sont les suivants

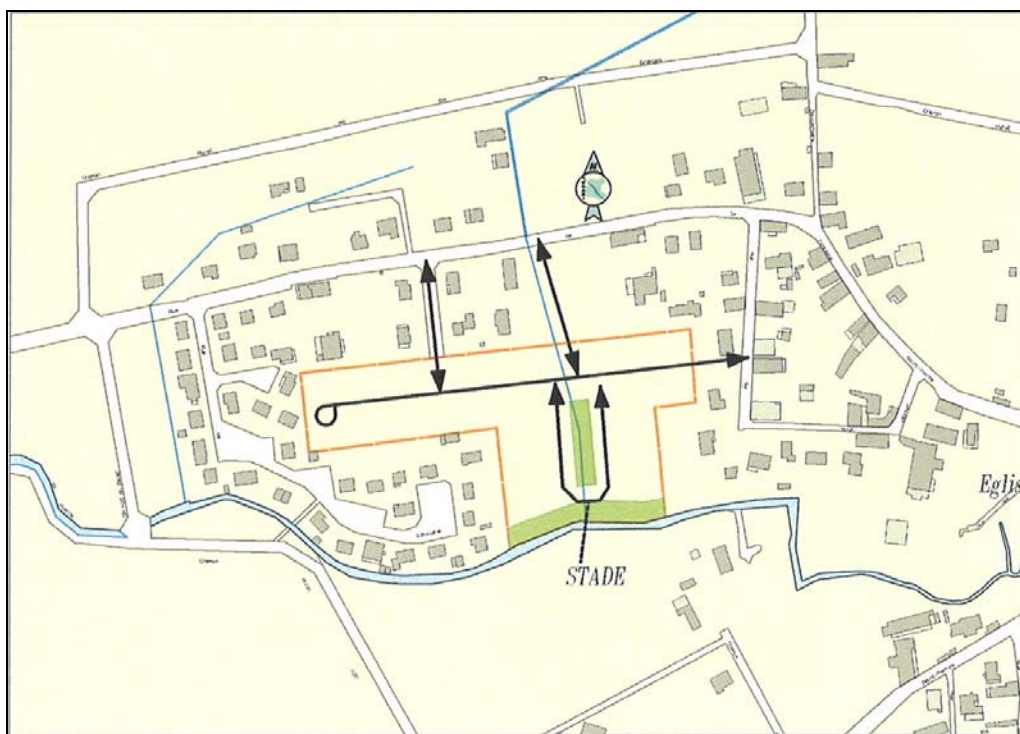
### **Secteur dit "Le Village"**

- créer une desserte interne du secteur par la réalisation d'une voie nouvelle prenant accès sur la rue de Saint-Parres. Le tracé de la voie peut varier légèrement si les projets de détail le nécessitent,
- positionner l'aire de retournement en limite Ouest du secteur de façon à ne pas geler la possibilité d'un raccordement futur au chemin privé,
- permettre l'accès piétonnier au chemin créé le long du ruisseau de la Fontaine Saint-Pierre afin de relier le terrain de sports à l'espace vert central.



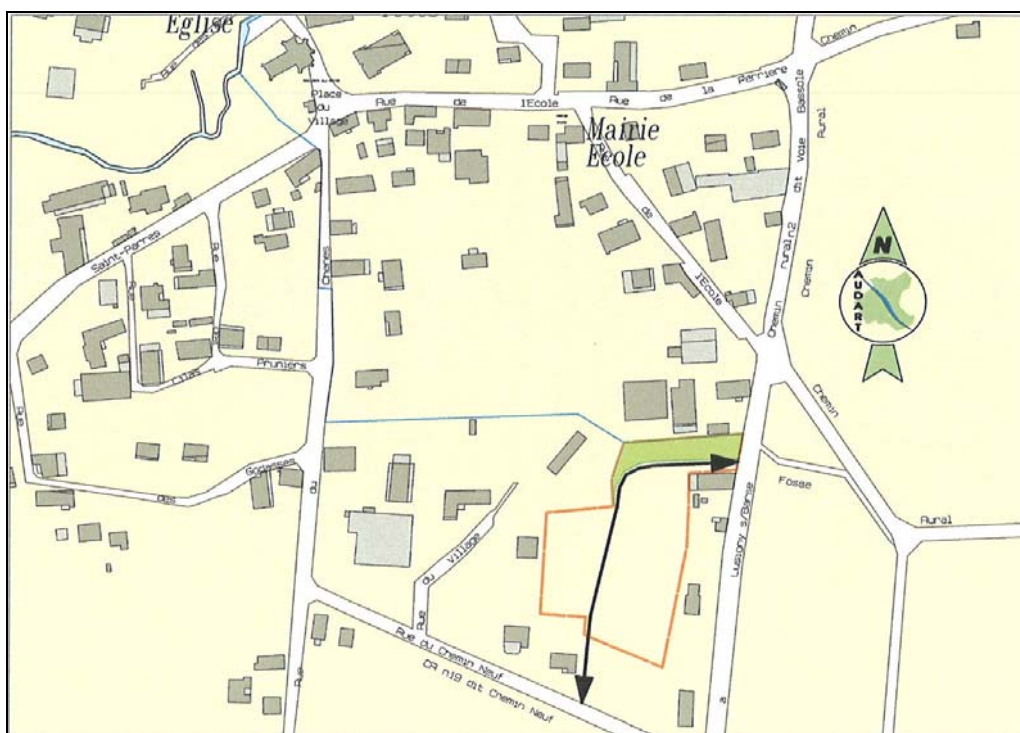
## Secteur dit "La Louvière"

- créer une desserte interne du secteur à partir d'une voirie centrale reliée à la rue de la Fontaine Saint-Pierre au Nord, à la rue du Bout d'Enfer à l'Est et à la rue Henriette Garnier,
- positionner l'aire de retournement en limite Ouest du secteur,
- desservir la partie Sud du site par une voie comprenant un îlot central aménagé en espace vert,
- localiser un espace vert en bordure du ruisseau de la Fontaine Saint-Pierre et maintenir le boisement de rive en place,
- assurer la liaison du secteur avec le terrain de sports,
- le tracé des voies peut varier légèrement si les projets de détail le nécessitent.



## Secteur dit "Derrière le village"

- créer une desserte interne du secteur par la réalisation d'une voirie centrale prenant accès sur la rue du Chemin Neuf au Sud et sur la RD 186 à l'Est. Le tracé de la voie peut varier légèrement si le projet de détail le nécessite,
- valoriser la présence d'un drain en bordure Nord du secteur en positionnant un espace vert le long de cette limite.



## La zone d'activités communale

### Zone dite « Voie de Thennelières »

La zone destinée à l'activité se localise à l'extérieur du tissu urbain de Bouranton. **L'enjeu** que représente l'urbanisation de cet espace réside dans la problématique de son intégration dans le paysage agricole de Champagne crayeuse.

Les **principes d'aménagement** s'appuient notamment sur la prise en compte de la topographie à travers la mise en valeur des éléments de relief :

- interdire les accès directs sur la RD 186 pour des raisons de sécurité routière,
- positionner une voirie centrale aux deux tiers / un tiers de la largeur de la zone, de façon à desservir des parcelles plus ou moins profondes adaptées aux différents types d'activités. Le tracé de la voie peut varier légèrement si le projet de détail le nécessite,
- organiser l'aménagement de la zone et la gestion des eaux pluviales par rapport aux lignes de talwegs,
- aménager un espace vert en face du silo,
- réaliser un pré verdissement de la zone le long de la RD 186,
- créer une coupure verte entre l'espace agricole et la zone d'activités par la réalisation d'une bande de plantations.

